

**Protection de la population et sécurité :
qu'en est-il de la gestion de la participation et de sa rentabilité ?**

Sur le site internet de la République et Canton du Jura, on peut y lire que « la section de la protection de la population et de la sécurité (PPS) a pour mission de coordonner les activités liées à la protection de la population et assurer la conduite en cas d'engagement, d'administrer la protection civile et les affaires militaires ». Concernant l'organisation des cours OPC, il semblerait que seule la mission de « coordonner » prévale et que la PPS ne prenne pas en compte les notions relatives à l'attractivité et au contenu des cours dispensés, leur légitimité, leur viabilité et encore moins leur rentabilité.

Comme la première impression est souvent la plus importante, pour ne pas dire la plus marquante, celle qui est donnée aux participants des deux premières séances d'introduction a de quoi laisser perplexe. Car au regard du programme de ces premières journées, certaines questions méritent d'être posées.

Mais avant cela, un survol du déroulement de ces deux journées s'impose :

Première journée :

Durée de l'engagement (selon convocation) :	09h30 – 17h00
Horaire effectif :	09h30 – 15h30
Lieu de mobilisation :	Delémont
Programme de la journée :	-

Deuxième journée :

Durée de l'engagement (selon convocation) :	09h30 – 17h00
Horaire effectif :	09h30 – 13h30/14h00
Lieu de mobilisation :	Delémont
Programme de la journée :	-

Troisième journée :

Durée de l'engagement (selon convocation) :	09h30 – 17h00
Horaire effectif :	09h30 – 15h30
Lieu de mobilisation :	Delémont
Programme de la journée :	<i>Salutations, séparation en deux groupes (2 x 25), visite d'un abri PC à Porrentruy, repas à Courtemelon, remise des habits puis visite de l'abri PC de la Blancherie.</i>

Quatrième journée :

Durée de l'engagement (selon convocation) :	08h30 – 17h00
Horaire effectif :	08h30 – 13h30/14h30
Lieu de mobilisation :	Delémont

Programme de la journée :

Salutations, explications sur la thématique des sirènes (15'), déplacement à Choindez, retour en bus pour les Ajoulots à Porrentruy et pour les Francs-Montagnards aux Bois, reprise de son véhicule personnel, chacun dans sa commune respective pour assister au test de sirènes. Ceci effectué : engagement terminé (aux alentours de 14h00).

Dès lors, nous nous posons les questions suivantes :

- 1) Partant du principe que toutes les personnes convoquées ont été préalablement formées durant deux semaines à leur attribution/mission spécifique (sanitaire, logistique, etc...), pourquoi :
 - a) par exemple le programme des journées 3 et 4 n'est-il pas comprimé sur une seule journée ?
 - b) les personnes convoquées ne sont-elles pas au plus vite intégrées à des missions pour lesquelles elles ont été formées ?
- 2) Les coûts relatifs aux divers défraiements occasionnés par ces journées sont-ils justifiables au regard de l'activité déployée ? En effet, comment la section PPS justifie-t-elle le bien-fondé des coûts occasionnés par :
 - a) le déplacement de 50 personnes de Delémont à Porrentruy pour la visite d'un abri PC ?
 - b) le repas de midi pour 50 personnes à Courtemelon ?
 - c) la remise des habits en début d'après-midi suivie d'une visite « éclair » d'un abri PC ?
 - d) la solde liée à « l'engagement » des 50 personnes convoquées, et cela sur quelle durée (effective ou programmée) ?
 - e) les défraiements des déplacements privés qui, par exemple, appellent une personne de St-Brais à se rendre par ses propres moyens aux Bois afin d'y prendre un bus de la PPS qui l'amènera à Delémont pour la ramener aux Bois au terme de l'engagement afin que la personne puisse retourner chez elle à St-Brais par ses propres moyens ?
 - f) l'engagement en EPT pour le Canton du Jura pour l'organisation et l'encadrement de ce genre de journées ?
- 3) Comment la section PPS justifie-t-elle ou argumente-t-elle le caractère sensé être ludique ou pragmatique de ces journées ?
- 4) Lorsque l'on sait que l'absence d'une personne de son poste de travail n'occasionne pas que des frais directs pour l'employeur mais également des frais indirects (baisse de productivité générale, besoin de remplacements, etc...), cet aspect de la question est-il pris en compte par la section PPS ?

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 28 mars 2018


Pauline Queloz

Députée indépendante DCA

